

Feuilleton du Pays du dimanche : Chasse à l'homme

Autor(en): **Audouin, Maxime**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1898)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-247772>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés du PAYS

26^{me} année, LE PAYS

BELLELAY

Le monastère fondé, il s'agissait de le doter. Du consentement de l'évêque de Bâle, Adalbero de Frobourg, qui mourut en 1137, Siginand détacha de la prévôté de Moutier toute la partie occidentale et la céda à la nouvelle abbaye avec tous les droits de juridiction qui lui appartenaient.

Le petit district ainsi formé prit le nom de *courtine* de Bellelay. Il se composait du territoire actuel des communes des Genevez et de Lajoux, ainsi que du monastère de Bellelay et de quelques fermes voisines, territoire qui fait aujourd'hui partie de la commune de Saicourt.

La courtine de Bellelay possédait-elle déjà quelques habitants à l'époque de la fondation du monastère ? M. Quiquerez l'affirme dans son Histoire des Institutions de l'Evêché de Bâle (page 402). Il base son affirmation sur le fait que, selon les Annales des Prémontrés, l'évêque de Bâle Ortlieb de Frobourg, aurait cédé au monastère le patronage de l'église de Ste Marie Madeleine, comme aussi sur l'existence de forges très anciennes à La Joux-Mertenat (Lajoux), à Fornet-Dessus et à Fornet-Dessous. Or, il est peu probable qu'il y ait eu à Lajoux des forges déjà inconnues au moyen-âge. Les forges dont parle M. Quiquerez sont sans doute postérieures à la fondation de

Bellelay et supposé, ce qu'il est difficile de croire, qu'il y ait eu, à l'époque romaine, des forges sur le territoire actuel de Lajoux, ces lieux auraient pu facilement redevenir déserts. Quant à l'évêque de Bâle, Ortlieb de Frobourg (1137-1164), nous le voyons bien dans un acte cité par Trouillat, *) donner à Bellelay les églises de Boécourt et de Tavannes, mais aucune mention n'est faite de l'église de Ste Marie Madeleine ou des Genevez. Cette église n'est pas citée non plus dans l'acte du 14 mars 1141 par lequel le pape Innocent II confirme les possessions de Bellelay **). Je conclus de là que cette église n'existait pas, que les Annales des Prémontrés font allusion à la construction postérieure de l'église des Genevez et que ce petit coin de terre était inhabité en 1136, comme l'affirme la tradition.

Les religieux sortis de l'abbaye de Lac-de-Joux avaient des forêts à défricher. Cela ne leur suffisait pas pour vivre, surtout dans les commencements. C'est pourquoi la collégiale de Moutier leur céda en 1136 et en 1141, l'église de Nugerol *) dédiée à

1) Trouillat, I, 306.

2) Trouillat, I, 280.

3) Nugerol était une localité jadis située à l'extrémité nord-ouest du lac de Bienné, entre Neuveville et le Landeron actuels, probablement à l'endroit où est aujourd'hui le faubourg occidental de Neuveville. Nugerol avait une église dédiée à St-Ursanne et désignée dans les actes sous le nom de Blanche Eglise. La paroisse de Nugerol paraît avoir été divisée en deux dans le courant du 13^e siècle, peut-être à la suite d'un

suivant, à cette destination, — et de là, imitant l'écriture et la signature de sa victime, devait donner ordre au notaire de vendre sa propriété et de lui en faire parvenir le montant. Restait à savoir si le notaire — quelque dose d'originalité qu'il attribuât à son client — était assez confiant ou assez imprudent pour se laisser duper par les deux gredins ; or, sur ce point, je ne tarderais pas à être fixé.

Dans la matinée du lendemain je sonnais à sa porte, et j'étais immédiatement introduit.

Je me trouvai en présence d'un homme de quarante à cinquante ans, la figure placide et scrupuleusement rasée, l'œil finaud, la bouche souriante, en un mot, le type convenu de l'emploi ; M. Baudurier, c'était son nom, m'invita à lui exposer l'objet de ma visite.

— Monsieur, lui demandai-je sans préambule, après les salutations d'usage, si M. Pardoux vous écrivait de mettre en vente ses propriétés et de lui en adresser le montant, que feriez-vous ?

Il me regarda, passablement interloqué.

— Mais, se récria-t-il, je ne sais si je dois...

— Donner un renseignement de ce genre à un inconnu ? Je comprends parfaitement votre réserve ; pourtant, croyez qu'en vous posant cette question je n'agis que dans l'intérêt de votre client ; au surplus, je suis prêt à vous fournir telles références que vous exigerez, et vous connaîtrez, dans un instant, le véritable objet de ma

St-Ursanne et connue sous le nom de Blanche-Eglise, avec la collature et tous les revenus de la paroisse.

De son côté, l'évêque de Bâle Ortlieb de Frobourg leur donna avant 1141, et non pas en 1146, comme le croit Mgr Vautrey *)

partage de son territoire entre le comté de Neuchâtel et l'évêché de Bâle. Un acte de 1234 (Trouillat II, 393) et un autre de 1293 (Trouillat II, 677) nous font voir qu'à cette époque Thierry était curé de la Blanche-Eglise tandis que Hugues était curé de St-Maurice de Neureux. Des privilèges furent accordés au Nugerol neuchâtelois par les comtes de Neuchâtel en 1260 et en 1309. Cette localité se fonda avec Landeron qui fut construit vers 1313 par le comte de Neuchâtel pour l'opposer au Schlossberg et à Neuveville. L'Eglise de St-Maurice resta l'église paroissiale du Landeron jusqu'en 1840. Elle était à l'endroit occupé aujourd'hui par le faubourg du Landeron. — Quant au Nugerol bâlois, il a pu être détruit en même temps que Bonneville au Val de Ruz, en 1301, pendant la guerre qui eut lieu à cette époque entre Rodolphe de Neuchâtel et Pierre d'Aspelt de Bâle. Les habitants de la malheureuse Bonneville furent reçus par l'évêque de Bâle sur le territoire de la Blanche-Eglise, au pied du Schlossberg dont l'évêque Henri d'Isny avait commencé la construction en 1283 et qui fut terminée en 1288 par son successeur Pierre d'Aspelt. Les habitants du Nugerol de la Blanche-Eglise devinrent sans doute avec ceux de Bonneville, les habitants de la petite cité de Neuveville que l'évêque de Bâle Gérard de Vuippen commença à construire en 1312.

Le monastère de Bellelay demeura collateur de la paroisse de Neuveville.

1) Boécourt figure déjà avec Nugerol et les vignes de Bienné parmi les propriétés confirmées à l'abbaye de Bellelay par le pape Innocent II en date du 14 mars 1141.

visite. Voyons, là, entre nous, que feriez-vous ?

— Ma réponse n'est pas douteuse ; j'exécuterais les ordres de M. Pardoux.

— Et vous lui enverriez l'argent ?

— Contre une décharge en règle, oui. Ce ne serait pas la première mission de cette nature qui m'aurait été confiée par lui.

— Ah !

— J'ai vendu, il y a deux ans, dans les mêmes conditions, aux termes d'une lettre reçue d'Egypte et me donnant pleins pouvoirs, son domaine de Franc-Clos ; tenez, tout récemment, je lui ai fait tenir, à l'ordre d'une maison de banque de Paris, tous ses fonds disponibles déposés chez moi ; avant-hier encore je lui ai écrit au sujet de sa propriété dite le *Château*, qu'il m'annonçait son intention de mettre en vente.

— Vous disait-il aussi qu'il s'embarquait pour Colon ?

Le notaire me regarda avec une stupéfaction que je n'eus pas l'air de remarquer ; je continuai ;

— Dans quel but, selon vous, votre client mobiliserait-il ses capitaux ?

— Je crois le savoir, mais c'est un secret qui ne m'appartient pas.

— Depuis combien de temps est-il parti ?

— Depuis six semaines environ.

— Eh bien, fis-je simplement, il y a six semaines que M. Pardoux est mort, assassiné.

Je crus que le brave homme allait avoir une

Chasse à l'homme

par MAXIME AUDOUIN

L'affaire se présentait à moi, maintenant, limpide comme eau de roche : Maison neuve et le valet de M. Pardoux se substituaient à lui pour faire vendre ses biens au moyen d'un faux, et s'en attribuer le montant. Or, de deux choses l'une : ou ils l'avaient fait disparaître, ou ils profitaient d'une longue absence connue d'eux. Je penchais pour la première hypothèse, comme plus vraisemblable : Maison neuve avait très bien pu arriver à onze heures du soir par la station de A, puis, la sinistre besogne accomplie, repartir à trois heures et demie du matin par la station de B, — l'indicateur me fournissait effectivement ces heures de départ et d'arrivée. Les habitants de Saint-Hilaire avaient vu, à l'aube, le valet revenir seul dans la voiture de son maître, et en avaient conclu à un de ces voyages dont M. Pardoux était coutumier. Un certain temps après l'assassinat, Maison neuve, au courant des manies de ce dernier, se rendait à Colon — justement un paquebot partait de Saint-Nazaire, le samedi

la collature, la dot et les revenus de l'église de Boécourt, ainsi que la collature et les dîmes de l'église de St-Etienne de Tavannes et de la chapelle de St-Léonard de Reconwillier ou Chindon. 1)

(A suivre) JECKER, curé.

1) Il semble, quand on lit l'acte de l'évêque Ortlieb (Trouillat I, 300) et l'acte de confirmation des propriétés de Bellelay par le pape Eugène III en date du 17 mai 1148 (Trouillat I, 311) que l'église de Tavannes et la chapelle de Chindon aient été cédées à Bellelay par l'évêque de Bâle. D'un autre côté, dans des actes de 866, 884 et 962, l'église de Tavannes et la chapelle de Reconwillier figurent parmi les dépendances du chapitre de Montier.

UN PRÊTRE

Mgr J.-P. Bélet

Le dernier témoin des événements religieux ou plutôt antireligieux de 1836 vient de s'éteindre. Témoin, disons-nous, et glorieuse victime.

C'est dans cette période du premier Kulturkampf que s'est distingué Mgr Bélet.

Il s'est distingué par sa fermeté inébranlable aux principes catholiques, en même temps que par son inaltérable dévouement à la personne de l'immortel doyen de Porrentruy, M. le provincial B. Cuttat.

Né à Montignez le 23 mai 1807, de braves cultivateurs, excellents chrétiens, 1) Mgr Bélet puisa au sein de sa famille les germes et l'amour du pur catholicisme. Ces heureux germes ne firent que se développer dans le cours de ses études. Il en parcourut le cercle au collège de Porrentruy, dirigé alors par le P. Imier Cramatte, ancien prémontré de Bellelay, et par des ecclésiastiques dignes à tous égards de la confiance des parents.

Après avoir marché de succès en succès jusqu'en rhétorique, le jeune Bélet parcourut avec non moins d'éclat le champ de la philosophie et de la théologie.

Ordonné prêtre le 18 septembre 1830, il fut nommé professeur de rhétorique au collège, où il avait brillé comme élève. Mais son zèle sacerdotal allait plus loin que l'enseignement des lettres. Bientôt il songea à l'apostolat, après lequel il soupirait.

La Chaux-de-Fonds comptait bon nombre de catholiques. Ils demandaient un prêtre savant et pieux pour les diriger. L'abbé Bélet était ce prêtre providentiel.

Avec empressement, il accepta ce poste de difficultés et d'honneur. Il parut à la Chaux-de-

1) Le père de Mgr Bélet s'appelait Charles Bélet et sa mère Faustine Cramatte, sœur du Père Imier Cramatte, conventuel de Bellelay, devenu plus tard directeur du Collège de Porrentruy. Avec M. l'abbé Moine révérend curé de Montfaucon, Mgr Bélet laisse seize neveux et nièces en vie.

attaque d'apoplexie. Mais il se remit, et, au coup d'œil qu'il me lança de derrière ses lunettes d'or, il était aisé de voir qu'il me prenait pour un mystificateur ou un fou. Je le lui dis, il fit un geste poli de dénégation.

— Mais si, mais si, repris-je. Je ne suis ni l'un ni l'autre; donnez-moi votre parole d'honneur de ne pas révéler, avant le moment que je jugerai convenable, ce que je vais vous confier, et écoutez-moi attentivement.

Je lui fis part de ma double découverte, ainsi que du travail de déduction auquel je m'étais livré, après quoi je lui demandai:

— Eh bien! maintenant, que pensez-vous de tout cela? Il était atterré.

— Je pense, comme vous, qu'il se pourrait fort bien qu'effectivement mon malheureux client ait été assassiné. Mon Dieu, mon Dieu! gémit-il, mais quelle adresse de la part de ces misérables!

— Que voulez-vous, cher Monsieur, nous avons affaire à des coquins dans le mouvement, et qui jugent démodés les procédés dont usaient leurs devanciers.

— Et que faire? Il faudrait télégraphier au procureur de la République.

Fonds, et après deux années d'efforts, une paroisse catholique était fondée par ses soins dans ce village d'avenir.

D'un autre côté, une chaire de théologie était vacante au collège de Porrentruy. M. le provincial Cuttat, en juste appréciateur du mérite, y appela l'abbé Bélet. Mais les circonstances ne permettant pas à l'élu de prendre possession de son nouveau poste, M. Cuttat se l'attacha comme second vicaire. M. Bélet devint ainsi l'aide et l'ami de M. l'abbé Spahr, premier vicaire.

C'est alors que de concert, pour tenir tête à l'orage qui fondait sur le Jura, ces deux amis, dignes l'un de l'autre par leurs talents et leurs connaissances variées et profondes, créèrent un journal, l'*Ami de la justice*, pour la défense des intérêts religieux du Jura catholique.

C'était une œuvre louable, nécessaire. Le libéralisme d'alors, ennemi de l'Eglise, le vit de mauvais œil. MM. Spahr et Bélet furent en butte à mille tracasseries et aux insultes d'un journal, dit libéral, qui devait le jour à de réels adversaires du catholicisme.

Après la question de l'Ecole normale, que M. Bélet ne voulait pas mixte, vint la question plus grave des fameux articles de Baden. Ces articles avaient pour but, hautement avoué par la presse radicale, de constituer dans la Suisse catholique une Eglise détachée du Saint-Siège, et conséquemment schismatique.

M. Bélet s'éleva, on le comprend, avec toute l'énergie de son âme contre ce projet passé à l'état de loi par le vote du Grand Conseil de Berne. C'en fut assez pour se voir arrêté, jeté en prison, détenu pendant six mois, et prévenu du crime de haute trahison. A cette accusation, M. Bélet répondit par un Mémoire imprimé réfutant victorieusement une à une toutes les charges qui pouvaient peser sur lui. Il sortit vainqueur de la lutte. Mais son protecteur, M. Cuttat, n'était plus là. Chassé de Porrentruy par le libéralisme maçonnique, il s'était réfugié à Colmar, où il devait trouver la mort deux ans après.

En même temps, les professeurs du collège, à la suite de leur digne principal, M. Mislin, frappés par les foudres de Berne, venaient de prendre le train de l'exil et de chercher des places à l'étranger en qualité de précepteurs. M. Mislin ne tarda pas à appeler en cette qualité M. Bélet à Vienne, dans une famille princière.

M. Bélet se voua tout entier à cette nouvelle carrière, qu'il ne quitta, en 1850, que pour se faire aumônier d'un régiment suisse, le 4^{me}, au service du roi de Naples. Pendant quatre ans, il vécut de cette vie militante, qui allait, jusqu'à un certain point, à son caractère toujours gai et bienveillant. A son départ, il emporta l'estime et l'affection de nos chers soldats et de leurs braves officiers.

En 1855, le curé de Grandfontaine, qui fut plus tard Mgr Lachat, quittait cette paroisse pour celle de Delémont. M. Bélet fut nommé son successeur, et pendant près de douze ans, il fit les délices de la population dont il était le pieux et zélé pasteur. C'est à son activité que Grandfontaine doit la belle flèche de son église, ainsi

— Télégraphier quoi? deux gendarmes suffiraient pour loger en lieu sûr le gredin demeuré ici. Mais l'autre, le principal auteur du drame, où lui mettez-vous la main au collet? Songez d'ailleurs, je vous prie, que nous tablons toujours sur une simple hypothèse qui, si bien fondée soit-elle, peut se trouver fautive en fin de compte, et avec laquelle, par conséquent, nous ne saurions mettre en branle la justice.

— Vous avez raison.

— Et puis, il y a dans cette affaire un point en particulier qu'il ne serait pas inutile d'éclaircir: comment l'individu qui se fait appeler Maisonnette pouvait-il se trouver si bien au courant des habitudes, ou, si vous voulez, des manières de sa victime?

— Le domestique...

— Le domestique? Hum, ce n'est pas à lui, selon moi, qu'à dû venir l'idée première et la conception d'un plan si ingénieux. Connaissez-vous des parents à votre client?

— Le notaire eut une courte hésitation.

— Oui, un cousin germain, assez mauvais sujet entre parenthèses, que M. Pardoux ne voulait jamais recevoir. Un jour même que je dinais chez lui, il me dit en riant: « Mon beau cousin

que le gracieux jardin qui s'étage devant la cure.

Se sentant trop faible en 1866, pour administrer seul la paroisse de Grandfontaine-Rocourt-Roche-d'or, et ne pouvant avoir de vicaire par suite de la pénurie des prêtres, M. Bélet remit sa démission aux mains de son évêque, et se retira dans son village natal pour s'y préparer, disait-il, à la mort. Il a consacré à cette préparation trente ans, le tiers de sa longue vie de 91 ans, partageant son temps entre la prière, l'étude et la rédaction de ses très intéressants *Mémoires* historiques, dont il a voulu que les lecteurs du *Pays du dimanche* eussent, avant tous autres, la primeur.

Dans ce manuscrit, assez volumineux, il écrit, au cours de la plume, et sans rature, les événements qu'il a vécus, et notamment ceux de 1836.

A deux reprises, Mgr Bélet s'est vu l'objet d'une confiance particulière, de ses concitoyens du Jura.

Une première fois, il fut envoyé à l'assemblée qui discutait une nouvelle constitution cantonale. Plus tard, il reçut le mandat de membre du grand-conseil.

A deux reprises aussi, il fut l'objet d'une haute distinction de la part du St-Siège. Nommé une première fois camérier secret par S. S. Grégoire XVI en 1842, il le fut une seconde fois par Pie IX en 1867, après avoir déposé un mandat de membre du grand-conseil, où il ne lui avait été permis de siéger qu'à la condition de renoncer à cette distinction « d'un prince étranger »!

Mgr Bélet, pendant son séjour à Montignez, n'a cessé de prêter son plus zélé concours au curé de cette paroisse. Il a fait plus. Après le départ de M. le curé Schaffner, il a consenti à remplir lui-même les fonctions de curé, et cela pendant près de deux ans.

Et maintenant sa dépouille mortelle est descendue dans la tombe qu'il s'est choisie, au seuil de la maison de Dieu. Mais sa mémoire vivra longtemps dans le Jura, dont il a été une des gloires les plus pures avec l'illustre M. Cuttat et le noble exilé M. Spahr.

MENUS PROPOS

Le pot-de-vin du colonel. — Les concours et les primes à décerner au bétail ne sont pas toujours exempts de favoritisme. Il y en a même qui croient que la fraude y peut jouer un certain rôle. Ce n'est pas le cas du colonel Vigier, directeur de la régie fédérale à Thoune. Un agriculteur du Jura lui avait écrit, au mois d'avril, pour lui promettre un pot-de-vin de 30 fr. si sa jument « Flore » était acceptée comme jument poulinière. On sait que M. Vigier est président de la commission fédérale pour l'achat de chevaux. Il communiqua sa lettre au Département militaire qui l'engagea à porter plainte devant les tribunaux bernois. Le paysan fut condamné à 10 jours de prison pour tentative de corruption. Sur ce jugement, le propriétaire de « Flore »

attend mes souliers pour se chauffer; mais je lui ménage une surprise à l'ouverture de mon testament. » Toujours est-il qu'il aliénait tous ses biens.

— Savez-vous le nom de ce cousin ?

— Non.

— Ce cousin n'est autre que Maisonnette, et Maisonnette est l'assassin. Ah! maintenant, ne perdons pas notre temps, le joli Monsieur part samedi pour Colon, il s'agit de l'attirer ici; je m'en charge. Son complice est-il vigoureux ?

— Asses.

— Alors il me faudra de l'aide. Avez-vous sous la main un homme solide et sûr, j'entends capable de nous garder le secret, au cas où, par impossible, nous nous serions trompés ?

— Oui, François, mon jardinier.

— Voudriez-vous le faire appeler ?

François me fut présenté. C'était un robuste gaillard d'une quarantaine d'années environ.

Après qu'il nous eut juré de rester muet comme un poisson sur ce qu'il verrait et entendrait, je lui donnai mes instructions, et, l'ayant prié de se munir d'une bonne corde neuve, je l'invitai à me suivre.

(La suite prochainement.)